



## Certificat de Spécialisation Animation Maintien de l'Autonomie de la Personne « Sport Santé ».

### Réathlétisation – Le Sport sur Ordonnance Les femmes enceintes – Le public Sénior

#### Objectifs :

- Apporter des compétences et des connaissances spécifiques dans le domaine du Sport Santé en lien avec le maintien de l'autonomie de la personne sur 4 thématiques :
- **La ré-athlétisation** : comprendre le parcours de prise en charge et les prérogatives de l'équipe interdisciplinaire. Acquérir des connaissances sur la traumatologie du sportif pour adapter son animation et la prise en charge du sportif.
- **Le sport sur Ordonnance** : Connaître le champ législatif du sport sur ordonnance. Acquérir des connaissances et des compétences sur les arrêts longue durée pour adapter son animation à la pathologie du pratiquant.
- **Le sport senior** : Connaître les spécificités du public et adapter l'activité physique dans une dynamique de maintien de l'autonomie.
- **Les femmes enceintes** : Acquérir des connaissances sur la grossesse et le post partum pour adapter l'activité physique.

Pour les 4 thématiques :

- Être capable d'apprécier les potentialités des personnes concernées par l'animation
- Intégrer les contraintes liées à des objectifs institutionnels de maintien des capacités de la personne pour préparer son action d'animation
- Conduire une action d'animation dans le cadre des objectifs institutionnels de maintien des capacités physiques et psychologiques de la personne.
- Participer aux réunions de l'équipe interdisciplinaires.

#### Public cible :

Notre CS AMAP Sport Santé est destiné aux professionnels du sport souhaitant acquérir une expertise dans le Sport Santé . Ils peuvent être :

- Titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif
- En formation BPJEPS (hors financement en apprentissage)
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire,
- En reconversion professionnelle

#### Prérequis :

- Être titulaire D'un diplôme d'état (BPJEPS, DJEPS, BEES) ou d'un diplôme universitaire (licence ou master STAPS).
- Satisfaire aux tests de sélection : un entretien à partir d'un dossier de motivation présentant les expériences et projets d'action.

### Déroulement de la formation :

**Du 23 aout 2021 au 25 juin 2022**

### 3 semaines de formation pour un total de 105h en Organisme de Formation :

- **Du 23 aout 2021 au 27 aout 2021 - Réathlétisation**
- **Du 25 octobre 2021 au 29 octobre 2021 – Le Sport sur ordonnance**
- **Du 07 février 2022 au 11 février 2022 – Les femmes enceintes – le public Sénior**

Une alternance de 48h en entreprise réparties sur la période fin novembre 2021 jusqu'à mi-mai 2022

### Programme

OI1 : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des personnes concernées par une perte importante d'autonomie pour préparer une action d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de mobiliser les connaissances associées aux différentes personnes concernées par une perte importante d'autonomie.</li> <li>- Etre capable de préparer une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne</li> </ul>
OI2 : Etre capable de conduire une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de mettre en œuvre une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne</li> <li>- Etre capable d'évaluer une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne</li> </ul>

### Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacun des OI. Il est nécessaire de valider chacun d'Eux pour valider son Certificat de Spécialisation En fonction des OI, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Dossier

### Formateurs :

- Enseignants
- Educateurs Sportifs
- Intervenants professionnels experts
- Professionnels du Médical et du paramédical

### Effectif :

Entre 8 et 25 apprenants.

### Planning de formation :

- **Rentrée : Lundi** 23 août 2021
- **Fin de formation** : Vendredi 25 juin 2022
- **Amplitude Horaire** : 3 semaines pleines en organisme de formation à raison de 35h/semaine sur des amplitudes 8h à 17h30. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

### Lieu de formation :

- IRSS NANTES : Île de Nantes, 10 bis rue René Viviani - 44200 Nantes

### Tarifs 2021-2022 :

- 9,30 €/h en financement individuel personnel
- 10,40 €/h en financement aidé

### Taux de réussite 2019-2020 :

Ouverture de formation

### Validation des blocs de compétences (UC) :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son CS AMAP
- Cette validation se fait tout au long de la formation
- Chacun des blocs présente 1 certification

### Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- de candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 15 jours avant les tests de sélection.
- d'inscription aux tests de sélection – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 15 jours avant les tests de sélection.
- de validation des tests de sélection -réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent le mardi 29 juin 2021 à IRSS Nantes.

### Poursuite de parcours et débouchés

- Educateur sportif dans le secteur de la santé, en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand **intervenant auprès de publics nécessitant un maintien de l'autonomie**
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)



# IRSS

**Retrouvez les informations détaillées sur notre formation dans notre documentation ou en déroulant cette page web.**

*Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse [handicap@irss.fr](mailto:handicap@irss.fr) afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.*